

FORMULAIRE DE DEMANDE

DÉROGATION MINEURE

Procédure

- 1) Compléter le formulaire
- 2) Réunir les documents requis en lien avec la demande
- 3) Déposer votre demande au Service du développement économique et de l'urbanisme ou par courriel à demandepermis@vsadm.ca
- 4) Acquitter les frais d'étude de la demande de permis, soit par chèque, soit par Interac en personne au Service, soit par Internet (dans ce dernier cas, un numéro de référence du Service doit vous avoir été donné)

EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Adresse(s)	N° de lot
Usage actuel : <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Mixte (habitation et commercial) <input type="checkbox"/> Autres : _____	
Terrain riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur	
Adresse postale	Code postal
Ville	
N° Cellulaire	N° Téléphone autre
Courriel @	
Le demandeur est le propriétaire* : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	* Si non : <i>JOINDRE UNE PROCURATION</i>

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Toutes les dispositions contenues aux règlements de zonage et de lotissement peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, à l'exception des dispositions réglementaires relatives :

- aux usages;
- à la densité d'occupation du sol (logement par hectare);
- à l'affichage;
- à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturel;
- à un terrain sur lequel se retrouve une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique (ex : zone inondable ou zone à risque de mouvement de terrain).

CONTENU DE LA DEMANDE

Les documents exigés peuvent varier selon le type de projet. Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.

- Un plan projet d'implantation** préparé par un arpenteur-géomètre pour une demande relative à une construction projetée.;
- Un certificat de localisation** préparé par un arpenteur-géomètre pour une demande relative à une construction existante,
- Un plan d'opération cadastrale** préparé par un arpenteur-géomètre pour une demande relative au lotissement;
- Des photographies récentes** des bâtiments, constructions, ouvrages ou terrain visés par les travaux ainsi que les constructions situées sur les terrains adjacents;
- Un document argumentaire.**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
<input type="checkbox"/> ZONAGE Article (s) : _____ <input type="checkbox"/> Lotissement Article (s) _____
Explication de la dérogation mineure demandée, incluant toutes les raisons pour lesquelles le projet ne peut être réalisé conformément à la réglementation en vigueur : _____ _____ _____
Démonstration du préjudice sérieux causé au demandeur par la réglementation : _____ _____ _____
Démonstration que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriétaire des immeubles voisins : _____ _____ _____

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DEMANDE
<input type="checkbox"/> La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme. <input type="checkbox"/> La demande ne porte pas de préjudice aux propriétaires des immeubles voisins. <input type="checkbox"/> L'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur. <input type="checkbox"/> Les travaux ont fait l'objet d'une demande de permis et ont été effectués de bonne foi.

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1. Réception de la demande. 2. Vérification de la demande par le fonctionnaire désigné. De l'information supplémentaire pourra être demandée au besoin. 3. Transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui en fait l'étude et émet une recommandation sur la demande. 4. Publication d'un avis public au moins quinze (15) jours avant l'assemblée publique du Conseil municipal. 5. Adoption d'une résolution par le Conseil municipal pour accepter ou refuser la dérogation mineure. 6. Transmission de la décision au demandeur. 7. Délivrance du permis ou certificat lorsque requis par le Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51.

FRAIS D'ÉTUDE DE LA DEMANDE	
Dérogation mineure résidentielle	850,00 \$
Dérogation mineure, autre que résidentielle	1200,00 \$
Les frais d'étude de la demande sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables.	

IMPORTANT

Veuillez prendre note qu'une demande incomplète peut retarder l'émission du permis. L'inspecteur traitera la demande uniquement lorsque celle-ci sera complète, que tous les documents exigés auront été fournis et que les frais d'étude auront été acquittés. L'inspecteur au dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document, devis, rapport ou plan lui permettant de s'assurer de la conformité de la demande.

SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable et présentement en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que <u>le présent formulaire ne constitue en aucun temps l'acceptation de la dérogation mineure.</u>	
Signature du demandeur	Date jour / mois / année